

VOUS AVEZ PERDU L'UN DE CES DOCUMENTS









Passeport

Carte Nationale d'identité

Certificat d'immatriculation (carte grise)

==> faite une déclaration de perte en ligne sur :

www.mon.service-public.fr via le télé-service « perte et renouvellement de documents » mis en place partout en France dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (circulaire NR IOAC 11050942 du 26 février 2011)





Permis de Conduire

==> vous devez impérativement vous rendre dans une préfecture (ou certaines sous-préfecture) attention : vous devez vous y rendre en personne, les démarches ne sont plus possible par courrier ou par procuration

VOUS SOUHAITEZ RENOUVELER L'UN DE CES DOCUMENTS











Passeport

Certificat d'immatriculation

Permis de conduire

==> faites une demande de renouvellement en ligne sur :

www.mon.service-public.fr via le télé-service « perte et renouvellement de documents »



Carte nationale d'identité

==> renseignez-vous en ligne sur <u>www.mon.service-public.fr</u> puis rendez-vous dans la mairie de votre commune, service état civil

VOUS VOUS ETES FAIT VOLER L'UNE DE CES PIECES D'IDENTITE











Passeport

Carte d'identité

Permis de conduire

Certificat d'immatriculation

==> déposez plainte auprès du Commissariat ou Brigade de Gendarmerie du lieu de vol à défaut vous pouvez vous rendre près de votre domicile

VOUS AVEZ PERDU L'UN DE CES DOCUMENTS









Carte bancaire

Chéquier

Carte vitale

Attestation d'assurance

....et autres